

**PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME**

Chevalier de l'ordre national du Mérite

**PRÉFET MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Commandeur de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite*

**ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N° 2016/074 DU 29 JUIN 2016
MODIFIANT L'ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N° 2015/119 DU 2 SEPTEMBRE 2015
PORTANT NOMINATION AU CONSEIL DE GESTION
DU PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE
ET DE LA MER DES PERTUIS**

- VU le code de l'environnement, notamment son article R.334-31 ;
- VU le décret n° 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- VU l'arrêté interpréfectoral n° 2015/119 du 2 septembre 2015 modifiant l'arrêté interpréfectoral n° 2015-080 du 7 juillet 2015 et l'arrêté interpréfectoral modificatif n° 2015-088 du 10 juillet 2015, portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- VU la délibération du Conseil régional du Pays de la Loire du 26 février 2016 relative au rapport de désignation des représentants de la Région dans les organismes extérieurs et commissions administratives ;
- VU le courrier du Conseil régional d'Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes du 24 mars 2016 fixant les représentations du Conseil régional auprès du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- VU l'extrait du registre des délibérations du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin du 27 avril 2016 fixant les représentations du Parc naturel régional dans les conseils d'administration ou les comités de pilotage de diverses structures ;

ARRÊTENT

Article 1er :

L'arrêté modifié susvisé portant nomination au conseil de gestion de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est modifié comme suit :

- **Le paragraphe 1°a), b) et c) est remplacé par :**

a) pour la région Pays de la Loire :

Mme Sabrina GARNIER, titulaire ; M. François BLANCHET, suppléant.

b) pour la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes :

Mme Maryline SIMONÉ, titulaire ; M. Jean-Jacques CORSAN, suppléant ;

c) pour la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes :

M. Benoit BITEAU, titulaire ; M. Stéphane TRIFILETTI, suppléant.

- **Le 2° est remplacé par :**

2° Au titre du représentant du Parc national régional du Marais poitevin :


M. Stéphane VILLAIN, titulaire ;

.....le reste sans changement

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer et le directeur de l'Agence des aires marines protégées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime, de la préfecture maritime de l'Atlantique et de l'Agence des aires marines protégées.

Le Préfet de la Charente-Maritime
Eric JALON

Handwritten signature of Eric Jalon in black ink.

Le Préfet maritime de l'Atlantique
Emmanuel de OLIVEIRA

Handwritten signature of Emmanuel de Oliveira in blue ink.